

L a chronique Ovine

Semaine 15 du 13 avril 2018

Déclarer les dégâts des petits prédateurs



Les populations de renards et blaireaux sont en constante augmentation dans les campagnes. Selon Alain Delpuech, de la fédération des chasseurs de Haute-Vienne, « il y a trois principales raisons : l'interdiction de la chloropicrine dans les années 1990, la présence de terriers plus nombreux après la tempête de 1999 rendant leur suivi plus facile, et la disparition de la gale ». En avril et mai, les renardes se mettent à chasser pour nourrir leurs jeunes. Les agneaux âgés de moins d'un mois et les plus fragiles sont des proies faciles. Les pertes peuvent être

élevées. « Sans compter le nombre de renards qui ont été piégés, et dont le nombre a doublé entre 2011 et 2017, le tableau de chasse fait état de 3950 renards tués en Haute-Vienne lors de la campagne 2016/17, contre 1860 en 2001/2002 » argumente Alain Delpuech. « La fréquence d'observation lors des comptages de nuit réalisés par la Fédération des chasseurs a été multipliée par 5 au cours des 15 dernières années ».

Un classement revu tous les 3 ans

En Haute-Vienne, le renard est classé dans les espèces nuisibles mais le classement des espèces est revu tous les 3 ans. « Nous avons très peu de déclarations, explique le technicien de la fédération de chasse et cela pose problème car un recensement des dégâts est indispensable pour classer les espèces nuisibles. Le renard est ainsi susceptible de sortir de la liste des espèces nuisibles, et le seul moyen de régulation resterait la pratique de la chasse. Le piégeage du renard serait alors interdit. Chaque fois que cela est possible, il est donc très important de faire une déclaration à votre Fédération Départementale des Chasseurs ».

Photo semaine 15-2018 : la population de renards augmente d'années en années

Les activités du CIIRPO sont financées par l'Union Européenne et les Conseils régionaux Nouvelle Aquitaine et Centre Val de Loire.

Réseau de références ovin de Bourgogne et Laurence Sagot (Institut de l'Élevage/CIIRPO)